

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

312

2e Session, 3e Parlement, 12e Victoria, 1849.

III.

BILL.

Acte pour autoriser la communauté des religieuses
de l'Hôpital-Général de Québec, à acquérir et
posséder d'autres biens meubles et immeubles.

Imprimé par ordre de l'honorable Conseil Législatif.

Lu la 1e fois, Lundi, 12e Février, 1849.
2e Lecture, Jeudi, 15e Février, 1849.

L'honorable E. P. TACHÉ.

[150 copies.]

John C. Becket, Imprimeur.

874

B I L L .

Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant.

A TTENDU que la supérieure, l'assistante, ^{Preamble.} et les autres religieuses professes de la communauté de l'Hôpital-Général de Québec, qui composent le conseil de la dite communauté, ont, par leur requête, demandé que la dite communauté soit autorisée à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à une certaine valeur, en sus de celles qu'elles possèdent actuellement, et attendu qu'à raison de la grande utilité de cette institution, il est à propos d'accéder à la demande des pétitionnaires: Qu'il soit en conséquence statué, etc.

Et il est par le présent statué, par la dite autorité, qu'il sera loisible aux dites supé- ^{Permission d'acquérir d'autres propriétés.} rieure, assistante et autres religieuses profes- ses, formant le conseil de la dite communauté, et à leurs successeurs en office, d'acquérir et recevoir par donation, legs ou autrement, et de posséder pour et à l'usage de la dite communauté, sous le nom de "La communauté "des Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec," et selon les règles et règlements de la dite institution, toutes espèces de propriétés foncières situées en cette province, constituts ou rentes foncières assurés et placés sur telles propriétés, ou toutes sommes de deniers dans les fonds publics du royaume-uni, ou assurés par des débentures sur le revenu public de cette province, ou toutes autres espèces de propriétés que ce soit, rapportant un revenu fixe et permanent, n'excédant pas en total deux mille livrés, cours actuel, par année, en sus de tous les biens qu'elles posséde-

875

ront légalement lors de la passation du présent
acte, pour et à l'usage de la dite communauté,
et de vendre et aliéner les dites propriétés,
tant celles qu'elles possèdent maintenant, que 5
celles qu'elles pourront acquérir à l'avenir, et
d'acheter, à la place, toute autre espèce de
propriété quelconque ; pourvu que le montant
entier du revenu annuel des propriétés ainsi
possédées, en aucun temps, en vertu du pré- 10
sent acte, n'excédera, en aucun temps, la
somme susdite de deux mille livres, cours ac-
tuel, nonobstant toutes choses à ce contraire
dans les lois communément appelées lois de
main-morte, ou dans toute autre loi ou statut 15
que ce soit.